

# COMPTE RENDU de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Salle des élections, Fontainebleau  
samedi 5 avril 2014

## Le Président :

Je suis heureux de vous accueillir, au cœur même de la ville de Fontainebleau, et vous remercie d'être venus aussi nombreux à notre assemblée générale pour l'année 2013.

Je voudrais saluer nos invités parmi lesquels je reconnais en particulier, Frédéric Valletoux, maire de Fontainebleau, Jean-François Robinet, conseiller général, Didier Maus, maire de Samois-sur-Seine, Muriel Cormorant, représentant la maire d'Avon, Claude Lashermes, directeur des Routes au conseil général ; Jean-Luc Dunoyer, directeur territorial de l'ONF, Benjamin Beaussant, directeur interdépartemental de l'ONF, les représentants d'associations amies, en particulier de la Société des amis et mécènes du château de Fontainebleau, de l'ANVL, du CODÉRANDO, des Amis du patrimoine du canton de La Chapelle-la-Reine. Je voudrais les remercier de l'intérêt qu'ils portent à notre association et de l'appui, notamment financier qu'ils lui apportent.

J'ai reçu les excuses de plusieurs personnalités qui n'ont pu participer à notre assemblée générale, en particulier M. le sénateur Éblé, président du conseil général, M. le sénateur Hyest, Mme Valérie Lacroute, députée, maire de Nemours, MM. Mignon et Millet, députés, Mme Nicole Klein, préfète de Seine-et-Marne, Mme Chantal Manguin-Dufraisse, sous-préfète de Fontainebleau, M. Yves Schenfeigel, directeur des Territoires à la préfecture.

Je salue naturellement nos adhérents, notamment ceux qui ont tenu à être présents aujourd'hui, pour leur engagement dans notre association. En effet, une association comme la nôtre ne peut vivre que de la disponibilité et du dévouement de ses membres. Je rappellerai que les activités des Amis de la forêt sont assurées exclusivement par des membres bénévoles : ils ne comptent aucun permanent salarié.

Comme d'habitude, notre assemblée générale se déroulera en trois parties. La première est constituée par l'assemblée statutaire que toute associa-

tion est obligée de tenir et qui permettra d'entendre le rapport moral et le rapport financier. J'évoquerai ensuite nos priorités et nos préoccupations actuelles. Enfin, nous aurons le plaisir d'écouter notre invitée d'honneur qui, cette année, est Mme Myriam Leguay, bien connue des Bellifontains puisqu'elle a été en poste ici à l'agence de l'ONF, il y a quelques années. Elle est maintenant responsable du pôle Recherche-Développement de l'ONF, situé à Nancy.

## I - RAPPORT D'ACTIVITÉS ET RAPPORT FINANCIER

### RAPPORT MORAL

Avant de donner la parole à notre secrétaire général qui va retracer nos activités de l'année 2013, je souhaiterais évoquer plusieurs questions d'organisation. Tout d'abord, je vous propose de renouveler les mandats de quatre administrateurs, ceux de Bertrand Dehelly, Gilbert Detollenaere, Alain Ravenel et le mien. Par ailleurs, Alain Decroix, président du Golf de Fontainebleau souhaite être remplacé dans ses fonctions par Christian Majcher, qui en est le directeur. Enfin, il vous est proposé de ratifier le choix de Michel Fourcade, Samoisien d'adoption, qui a été très engagé pendant de nombreuses années au Club alpin et à l'UICN.

La composition du bureau est légèrement modifiée. Pierre Regnault, qui avait accepté, à titre intérimaire, les fonctions de trésorier, souhaite en être déchargé. Il en est de même de Philippe Gérard, qui a exercé pendant plusieurs années les fonctions de trésorier adjoint et de comptable. Bertrand Dehelly, qui est déjà vice-président, accepte de prendre la relève en plus de ses fonctions actuelles et devrait être prochainement appuyé par un nouveau trésorier-adjoint. Par ailleurs, comme vous le savez, Gérard Tendron a été élu président de la Société des amis et mécènes du château. Il a accepté cependant de conserver ses fonctions de vice-président : je l'en félicite et le remercie vivement.



Enfin, je voudrais souligner que les Amis de la forêt entendent demeurer une association ouverte. C'est pour cette raison que, cette année encore, nous mènerons nos activités en partenariat avec des associations sœurs ou amies, comme La Samcf, les Amis de Samois, Les Amis de Rosa Bonheur, l'ARCIF, l'ANVL et le CODÉRANNO. Nous avons établi un partenariat actif avec divers organismes comme l'Agence des espaces verts de la région Île-de-France, Naturparif, le SDIS de Seine-et-Marne, le centre d'Écotourisme de Franchard. Enfin, nous sommes attachés à développer des liens étroits avec les communes périphériques de la forêt comme avec le département de Seine-et-Marne.

Je cède la parole à notre secrétaire général, Jean Claude Polton, qui va présenter le rapport d'activités.

### Jean-Claude Polton

Commente le rapport d'activités, distribué sous forme écrite aux participants de l'assemblée générale. Il évoque plus particulièrement certains points. Il souligne la densité et la diversité des activités proposées par l'Association, non seulement à ses membres mais à un large public. Il évoque en particulier l'importance des actions sur le terrain menées par la commission éponyme, de même que la richesse du programme des promenades thématiques. La commission Carrière et carriers a poursuivi le travail d'identification des abris de carriers, qui est en voie d'achèvement. Une publication est en cours. L'Observatoire de la forêt, créée en 2012, a mis en valeur les problèmes de propreté en forêt : son bilan d'activités confirme les tendances constatées depuis sa création. Plus de la moitié des cas signalés relève de la propreté au sens large du terme. Il s'est révélé efficace, notamment en raison de forte réactivité de l'ONF.

On trouvera le rapport complet ci-dessous.

## RAPPORT D'ACTIVITÉS

### I. - Participation aux comités et commissions

L'Association des Amis de la Forêt est représentée dans plus d'une vingtaine de comités et commissions, locales, départementales et nationales. Les AFF sont associés à la gouvernance du massif forestier de Fontainebleau et participent ainsi aux trois comités compétents (Usagers, forêt d'Exception, Natura 2000) de même qu'aux groupes de travail rattachés (Environnement, Accueil et érosion, Communication et

promotion du territoire). Les AFF participent aussi à la commission départementale de la Nature, des paysages et des sites de même qu'à celle de la Chasse et de la faune sauvage. Ils sont également présents dans le groupe de travail national « Gestion des forêts périurbaines ».

### II. - Actions en forêt

■ **I - 1. Balisage et entretien de 20 sentiers de promenades en forêt (300 km).** Il s'agit d'activités normales (réfection balises, débroussaillage, nettoyage, etc.) ou d'activités anormales comme la destruction de balisages sauvages (sentiers n°s 2, 16 et 5 : plus de 600 signes effacés). À noter que le sentier de Recluses est en cours de mise aux normes AFF. Ces actions ont été effectuées par 43 bénévoles de la commission Terrain, les autres se sont livrés à des actions patrimoniales.

### ■ I - 2. Inventaire et protection du patrimoine forestier

- La commission Carrières et carriers (CCC) a poursuivi l'inventaire des abris de carriers, avec la prospection des vestiges des carrières du Rocher-Fourceau et la rédaction d'un dossier faisant l'inventaire des vestiges des carrières et l'entretien de deux abris de carriers.

- Le groupe des Arbres remarquables (GAR) a effectué 16 sorties, au cours desquelles 119 arbres ont été contrôlés (repeints et mesurés) auxquels il faut rajouter la recherche d'environ 20 arbres disparus (Coquibus, Chanfroy, Trois-Pignons). L'enregistrement de tous les arbres référencés par Pierre Graber dans une base de données a été terminé en janvier 2014 : le nombre d'articles enregistrés est de 1370 – 854 Arbres remarquables et 268 Candidats, auxquels il faut rajouter 94 Groupes d'arbres (un groupe, qui inclut plusieurs arbres de la même essence compte pour un), soit au total 1216 arbres ou groupes enregistrés.

■ **I - 3. Observatoire de la forêt.** En 2013, celui-ci a recueilli 86 signalements, soit un peu moins qu'en 2012, année de sa création (103). Ils se décomposent en débris disséminés (17), dépôts sauvages de gravats (38), marquages intempêtes et tags (8), signalétique et balisage sauvages (5), remise en état défectueuse après travaux (3), pollution externe (7), divers (8). Ainsi, plus des deux tiers des cas signalés relèvent de la propreté au sens large.

■ **I - 4. Participation à la Semaine du développement durable.** Les AFF ont accueilli le



« grand public » sur deux sites particulièrement fréquentés (parkings du Cuvier-Châtillon et de l'Épine-Foreuse), afin de sensibiliser sur les enjeux de la propreté de la forêt et inciter à changer les comportements. Une quantité impressionnante de déchets a été collectée, avant d'être ramassée par un camion de l'ONF, puis recyclée par le SMICTOM.

### III. - Connaissance de la forêt

■ **3 - 1. Promenades guidées.** Cette année, 33 promenades guidées ont été organisées, soit 7 de plus qu'en 2012. Gratuites et ouvertes à tous, sauf exception, elles ont permis à 728 participants de découvrir des aspects divers et variés de la forêt (botanique, carrières de grès, champignons, histoire, arbres remarquables...). La forte augmentation du taux de participation traduit une attente du public dans ce secteur d'activité des AFF.

■ **3 - 2. Communication.** Le site Web a été régulièrement mis à jour. La page d'accueil a été régulièrement actualisée avec l'annonce de la prochaine promenade, les dernières nouvelles de la forêt ou l'événementiel. Enrichissement du contenu : ajouts de l'actualisation des Arbres remarquables. Les relations avec la presse écrite locale ont été régulières et nous avons répondu aux demandes de plusieurs chaînes de télévision (*Paysages d'ici et d'ailleurs* sur la chaîne Arte...).

■ **3 - 3. Manifestations.** Les AFF ont participé à 12 manifestations, mobilisant 33 bénévoles sur 12 jours. Des *Naturiales* de Fontainebleau à la *Journée Stevenson*, en passant par différents forums des associations (Bois-le-Roi, Fontainebleau, Recloses...) et les *Journées européennes du patrimoine* au château de Fontainebleau, nous avons pu rencontrer près de 600 personnes pour présenter nos activités et faire connaître nos publications. L'Association a participé au voyage d'études annuel organisé par la Fédération nationale des sociétés amies des forêts. Celui-ci s'est déroulé dans la forêt de Tronçais sur le thème du chêne et de ses usages.

■ **3 - 4. Expositions.** Une exposition sur les Arbres remarquables d'Île-de-France a été organisée, du 26 au 29 avril, à Fontainebleau, avec des photographies prêtées par l'association A.R.B.R.E.S. Par ailleurs, une exposition d'affiches sur le thème de la forêt, faisant dialoguer une image et un slogan, a eu lieu le 18 et 19 mai à la

maison des Compagnons, avec les lauréats d'un concours auquel ont participé des élèves du Collège international.

■ **3 - 5. Actions en direction des jeunes.** Comme chaque année, nous avons répondu aux demandes des écoles, pour des promenades de découverte de la forêt, de la maternelle au collège, avec des interventions en classe sur un projet consistant à proposer aux enfants de découvrir les charmes de la forêt et d'en observer les aspects changeants aux quatre saisons à travers des activités ludiques ou créatives. Nous avons répondu aux demandes d'étudiants, dans le cadre de leurs recherches (différents statuts de la forêt, valorisation des sites touristiques).

■ **3 - 6. Réalisation d'un court métrage.** Un court métrage intitulé *les Traces des carrières de grès dans la forêt de Fontainebleau* a été réalisé par des membres de la commission Carrières et carriers.

### IV - Relations extérieures

■ **4 - 1. Relations avec l'ONF.** Les relations avec directeur de l'agence interdépartementale de l'Office national des forêts, les responsables de la gestion forestière, de l'accueil du public ou de la communication, ainsi que les chefs d'unités territoriales et les agents patrimoniaux ont été réguliers et fructueux. Pour la deuxième fois, une journée d'étude conjointe, a permis aux responsables de l'ONF de présenter les premiers éléments de réflexion concernant la révision de l'aménagement des forêts de Fontainebleau et de répondre aux questions posées.

■ **4 - 2. Coopération avec d'autres organismes publics.** Des relations étroites ont été nouées avec plusieurs organismes locaux notamment le Service départemental incendie et secours (SDIS), et le centre d'Écotourisme de Franchard, les offices de tourisme de Seine-et-Marne et du Pays de Fontainebleau.

■ **4 - 3. Partenariat avec des associations amies.** Des promenades conjointes ont été organisées avec le GERSAR, la Société des amis et mécènes du château de Fontainebleau, les Sylvains randonneurs, Rando Île-de-France, l'Association des amis du patrimoine du canton de La Chapelle-la-Reine...). Nous avons participé à la manifestation des 30 ans du CDRP de l'Essonne et sommes associés à la création de l'association R.-L.-Stevenson de Grez-sur-Loing



qui se propose de monter un dossier « sentier Ste-venson » à présenter au Conseil de l'Europe afin d'obtenir le label d'itinéraire culturel européen. Plusieurs membres des AFF ont participé au voyage d'études organisé par la Fédération nationale des sociétés amies des forêts qui a eu lieu cette année dans la forêt de Tronçais les 12 et 13 septembre 2013.

■ **4 - 4. Relations avec l'État et les collectivités locales.** Les relations avec les services de l'État (notamment la DDT et la direction

de la Cohésion sociale) du département (en particulier de la direction des Routes) et des communes, ont été régulières. La commission Terrain s'est réunie deux fois dans les communes du bornage (Bourron-Marlotte et Noisy-sur-École). Nous remercions le conseil général et les municipalités qui ont soutenu financièrement notre association.

## RAPPORT FINANCIER

### Pierre Regnault :

Appelé à nouveau, à titre transitoire, à la fonction de trésorier que j'ai déjà exercée au siècle dernier, de 1993 à 1998, je me retrouve quinze ans plus tard à exposer et commenter devant vous les comptes de l'année 2013.

Comme vous le constatez, cet exercice est déficitaire, ainsi que l'étaient déjà les deux précédents, d'environ 5 400 €. Même si une partie de ce déficit est imputable à la diminution de nos stocks de publications et l'amortissement de nos matériels, force est de constater aussi l'existence d'un déséquilibre persistant de nos comptes, s'élevant pour 2013 à près de 3 000 €. Cette situation, sans être inquiétante, révèle que l'association vit au-dessus de ses moyens, ce qui n'est pas soutenable à long terme.

La cause la plus évidente en est la diminution de nos recettes, et d'abord des subventions que nous accordent quelques collectivités locales. Ces subventions ont subi une chute brutale en 2011 et 2012, avant que leur montant ne se redresse légèrement cette année. Elles peuvent être considérées comme une reconnaissance des services rendus au public par le travail bénévole de nos membres actifs. Nous avons tenté d'en déterminer la valeur et sommes parvenus, pour plus de 5 000 heures annuelles, à une évaluation de 42 300 € sur la base solide, mais minimale du Smic.

Il est de notre devoir d'exprimer notre gratitude aux collectivités qui continuent, dans une conjoncture difficile, à soutenir notre action, mais il nous faut aussi compter d'abord sur nos propres ressources. Celles-ci ont une double provenance : d'une part, les cotisations de nos adhérents ; d'autre part, les ventes de nos publications. Ces dernières restent sensiblement au même niveau qu'en

2012, mais il est insuffisant et nous devons les développer, par exemple en prospectant les distributeurs afin d'en élargir le cercle. Par ailleurs, il nous faut mieux ajuster nos prix de vente aux réalités du marché. En ce qui concerne le produit des cotisations, il faut bien constater un certain effritement, qui semble atteindre 15 % selon les chiffres que vous avez sous les yeux, mais qui se réduit en fait à 10 % compte tenu d'un encaissement tardif survenu en 2014. Le nombre des cotisations individuelles, familiales ou associatives reçues au titre de l'année 2013 n'a été que de 639. Nous nous trouvons là devant le sempiternel problème de la fidélisation des adhérents, auxquels nous allons proposer très prochainement une formule de prélèvement automatique. Si elle rencontre auprès des Amis de la forêt le succès que nous espérons, elle facilitera pour chacun de nous le règlement de la cotisation et surtout réduira le risque de perdre des adhérents du fait d'une simple négligence.

Quant à nos dépenses, nous avons vu qu'elles excèdent les recettes d'environ 3 000 €. Ce sont, uniquement en 2013, des dépenses de fonctionnement dont beaucoup sont incompressibles (loyer, assurance, consommation d'électricité ou de téléphone, frais de bureau, honoraires). Il n'est guère possible d'agir que sur celles qui concernent les activités de l'association, principalement nos publications périodiques dont le coût dépasse 8 000 € et les frais postaux qui excèdent 5 000 €. C'est sur ces deux postes que devra porter désormais un effort d'économie.

Pour conclure, je relativiserai l'importance des fluctuations annuelles de ressources ou de charges en rappelant l'existence de réserves figurant à notre bilan pour 72 000 €. Constitués par les trésoriers successifs, au fil des années fastes que nous avons connues dans le passé, ce trésor de guerre nous permettrait aussi bien de financer une grosse dépense exceptionnelle, que de faire face à des dif-



ficultés imprévues. C'est donc d'un cœur léger que je m'apprête à passer la main à un trésorier plus durable.

Le président remercie Pierre Regnault pour son intervention et lui exprime encore sa gratitude d'avoir accepté d'exercer de nouveau, à titre transitoire, les fonctions de trésorier. Il passe la parole au commissaire aux comptes Alain Guilmont

Le commissaire aux comptes présente son rapport et donne un avis favorable à l'approbation des comptes.

Le président le remercie pour sa vigilance. Il

note que, pour la deuxième année consécutive, le compte d'exploitation est légèrement déficitaire. Certes notre trésorerie reste à l'aise et notre bilan reste sain, mais le conseil d'administration est conscient que cette situation ne saurait perdurer et a mis à l'étude un certain nombre de mesures visant essentiellement à développer nos ressources – élargissement des adhésions, recours au mécénat, augmentation des cotisations –, nos dépenses étant difficilement compressibles.

Les deux projets de résolution sont présentés et adoptés à l'unanimité.

## Résolution n° 1

### Approbation des rapports et quitus

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport moral de même que le rapport du trésorier et celui du commissaire aux comptes, approuve les actions, les comptes et l'ensemble des documents qui lui ont été présentés. Elle donne quitus de leur gestion au président et au trésorier.

## Résolution n° 2

### Renouvellement du mandat des administrateurs

L'assemblée générale renouvelle les mandats de Denis Bauchard, Bertrand Dehelly, Gilbert Detollenaera et Alain Ravenel, qui sont arrivés à expiration. Elle ratifie la désignation, faite antérieurement, de Michel Fourcade et Christian Majcher.

## II - PRÉOCCUPATIONS ET PRIORITÉS POUR 2014

### LE PRÉSIDENT :

Je voudrais évoquer maintenant trois préoccupations qui ont pour nous un caractère prioritaire.

### La conduite apaisée

Comme vous le savez, les Amis de la forêt ont soutenu depuis son origine le programme de conduite apaisée, initié à l'origine par l'État et repris depuis par le département, la totalité des routes traversant le massif forestier, à l'exception de l'au-

toroute A6, étant devenues départementales. Il en est résulté des réalisations très positives, notamment en raison du programme infrastructures réalisées – essentiellement des giratoires – qui ont contribué de façon importante à améliorer la sécurité routière sur les routes traversant la forêt. Nous saluons ces résultats. Cependant, ce programme doit être poursuivi sur trois points.

En ce qui concerne les giratoires, l'essentiel des projets a été réalisé. Cependant, plusieurs croisements restent dangereux et certains d'entre eux – je pense en particulier au carrefour du Touring Club – sont régulièrement sources d'accidents graves. Des aménagements doivent être prévus,



notamment aux croisements de la route Ronde avec des axes très fréquentés, ainsi au carrefour du Touring-Club déjà cité, de même qu'à la croix de Souvray et au carrefour de Marlotte. Dans le passé, j'avais eu l'occasion d'évoquer la nécessité de poser des panneaux plus dissuasifs, insistant en particulier davantage sur les dangers de collision avec la grande faune dans la traversée de la forêt. La limitation de la vitesse sur l'ensemble des routes secondaires, notamment la route Ronde, reste notre objectif. Nous souhaitons donc que les moyens soient pris pour veiller à ce que cette limitation soit bien respectée sur les cinq tronçons de routes en cours d'expérience, et pour que cette limitation soit étendue dès l'année 2015 à l'ensemble de la route Ronde. Enfin, nous souhaitons que de nouvelles traversées piétonnières, mieux sécurisées, par exemple par un refuge central, soient aménagées. Je pense que sur ces différents points la direction des Routes nous apportera des informations, et j'espère des satisfactions.

### L'accueil du public

Dans ce domaine, la première préoccupation est de contribuer à la propreté de la forêt et d'éviter que Fontainebleau ne devienne une « forêt poubelle ». Dans cette perspective, nous nous sommes associés à l'opération « Forêt propre » organisée, dans le cadre de la Semaine du développement durable, conjointement par l'ONF, la ville de Fontainebleau, le SMICTOM et notre association. En matière de propreté, notre objectif est notamment d'empêcher que les gravats liés à des travaux ne soient déposés en forêt par des entrepreneurs indécents.

Nous accueillons de façon très positive l'application « Smartphone » que vient de créer l'ONF pour permettre aux promeneurs de mieux s'orienter dans le massif forestier. Nous avons décidé d'y contribuer en proposant d'y inclure des informations notamment sur l'Observatoire de la forêt et une information sur nos sentiers.

Enfin, notre association participe à l'opération « Observatoire de la fréquentation » initiée par l'ONF. Cette enquête, à la fois quantitative et qualitative, a pour objectif de mieux connaître les promeneurs, leur provenance et leur comportement, de façon à mieux répondre à leurs attentes. Douze bénévoles des AFF sont mobilisés pour interroger le public sur la base d'un questionnaire élaboré en commun.

### La maîtrise de la pratique du VTT

Soyons clair, les Amis de la forêt n'ont pas

d'hostilité particulière à l'égard de la pratique du VTT : la forêt est ouverte à tous et à la pratique des loisirs de leur choix. Encore convient-il de veiller à ce que celle-ci soit bien respectueuse de la forêt et de ses autres usagers. Nous sommes en effet préoccupés par deux problèmes. Le premier est la multiplication des manifestations de masse qui rassemblent plusieurs centaines parfois un millier de participants. Le deuxième est le développement de la pratique, pourtant interdite, sur les sentiers pédestres, notamment les sentiers Bleus. Outre l'impact sur l'environnement, notamment le risque d'érosion, les VTT sur les sentiers posent un problème de sécurité sur ces voies étroites, fréquentées par un public familial. Des incidents de plus en plus fréquents nous sont ainsi signalés. Nous souhaitons qu'un certain nombre de mesures soient prises, conjuguant pédagogie mais également dissuasion. Tel est le sens du projet de motion soumis au vote de l'assemblée générale.

### La participation à l'élaboration du plan d'aménagement

Je souhaite tout d'abord remercier l'ONF d'associer les AFF aux réflexions préalables à la rédaction du nouvel aménagement de la forêt, au sein du groupe de concertation mis en place à cet effet. À partir d'un constat partagé : vieillissement et dépérissement de peuplements forestiers dans de nombreux cantons, notamment pour ce qui est du chêne pédonculé et du hêtre, retard dans la régénération par rapport aux objectifs fixés en 1996, les AFF ont réaffirmé leurs souhaits quant aux priorités pour les vingt années à venir :

- priorité à l'accueil du public en veillant à disperser la fréquentation et à une cohabitation harmonieuse des différents usages par des règles de bonnes conduites respectées par les usagers, et au maintien de la qualité des paysages, notamment par une conduite des exploitations forestières respectueuse du cahier des charges ;

- sauvegarde de la biodiversité exceptionnelle du massif tant dans les réserves biologiques, dont nous ne souhaitons pas l'extension, que dans les peuplements à gestion sylvicole volontaire, en veillant au maintien de la diversité des espèces cultivées et des modes de traitements ;

- gestion des peuplements forestiers avec le souci d'un rajeunissement progressif des peuplements en privilégiant la régénération naturelle par coupes progressives et les essences forestières les mieux adaptées, parcelle par parcelle, aux conditions de sol et en particulier aux réserves en eau, mais aussi aux changements climatiques annoncés.



À ce titre, devraient être préconisés des essais d'implantation de nouvelles essences feuillues et résineuses, résistantes à la sécheresse et l'abandon de l'enlèvement du sous-étage au démarrage des régénérations, indispensable au maintien de l'ambiance forestière, favorable à l'installation des semis de chênes. Des éclaircies progressives et fréquentes dans les peuplements en croissance devraient être réalisées afin d'obtenir des peuplements résistants aux tempêtes. Par ailleurs, alors que sur les plateaux les plus fertiles la culture du chêne en futaie régulière avec sous-étage de hêtre paraît la mieux adaptée, dans les cantons les plus touristiques des peuplements mélangés et des modes de traitement irréguliers devraient concourir au maintien de la variété des paysages. Enfin, le dépérissement généralisé des futaies de hêtres, très sensibles à la sécheresse, devrait conduire à abandonner ce mode de traitement et à ne cultiver le hêtre qu'en essence d'accompagnement.

## DÉBAT

**Claude Lashermes** (*directeur des Routes au conseil général*)

En 2002, la forêt de Fontainebleau comptait encore huit points noirs. Depuis lors, dans le cadre du programme de conduite apaisée, plusieurs séries de mesures ont été prises : huit carrefours ont été aménagés, notamment sous forme de giratoires, la largeur de voies a été réduite sur 12 kilomètres ; des passages piétonniers ont été créés. Il reste essentiellement à aménager le carrefour de la Table-du-Roi et le carrefour de la Libération : il s'agit d'investissements lourds qui supposent une modification du périmètre de la forêt de Protection, qui ne peut être obtenue qu'après la mise en œuvre d'une longue procédure. Aujourd'hui, il n'y a plus de points noirs, selon la définition officielle, en forêt de Fontainebleau.

S'agissant de la limitation de vitesse à 70 km/h ; les expériences en cours se sont révélées décevantes : certes il y a eu une réduction de la vitesse, mais très modeste. Le problème actuellement est surtout de trouver les moyens de mieux faire respecter les vitesses affichées. Par ailleurs, au niveau national la possibilité de réduire la vitesse sur le réseau des routes secondaires à 80 km/h est à l'étude. Il est préférable d'attendre que cette étude soit achevée avant de reconsidérer la question.

Enfin, une étude est en cours, en liaison avec l'ONF, pour mettre en place une signalétique spécifique et mobile, incitant à la prudence, pour attirer

plus explicitement l'attention sur les risques de collision avec la grande faune.

Le président remercie Claude Lashermes de ces informations. Il pense que l'expérience actuelle de limitation à 70 km/h est source de confusion, dans la mesure où elle ne concerne que des tronçons relativement courts. En toute hypothèse, il conviendrait de prendre une décision claire qui limiterait la vitesse à 70 km/h (ou 80 km/h s'il y a une mesure nationale), sur tout le réseau secondaire traversant la forêt, notamment sur l'ensemble de la route Ronde.

**Benjamin Beaussant** (*directeur interdépartemental de l'ONF*)

M. Beaussant confirme le vif intérêt de l'ONF pour la démarche de conduite apaisée en forêt. Un des projets porté conjointement avec la direction des Routes au conseil général est de canaliser la traversée de la grande faune sur des passages plus étroits, qui déclencherait le fonctionnement de panneaux routiers lumineux. Par ailleurs, un de nos projets, à moyen terme, consiste en la pose, aux principales « portes » du massif, de panneaux indiquant de façon plus explicite l'entrée en forêt.

S'agissant des manifestations de masse de VTT, nous travaillons en concertation avec les associations pour éviter que leur déroulement affecte la biodiversité. Ces manifestations sont aussi l'occasion de diffuser des messages sur le respect et la protection de la forêt. La maîtrise d'une bonne pratique des VTT suppose une bonne concertation avec les associations pour canaliser les VÉTÉTISTES hors des sentiers Bleus. Il convient également de mieux définir les endroits où il faut mettre les pictogrammes d'interdiction. Une réunion regroupant l'ensemble des associations concernées se tiendra prochainement à l'ONF.

L'élaboration du plan d'aménagement fait l'objet d'échanges avec un groupe de travail spécifique issu du comité de Pilotage de la démarche forêt d'Exception. Les Amis de la forêt seront ainsi étroitement associés.

S'agissant de la propreté en forêt, il convient de souligner l'importance des enjeux financiers. En effet, les dépenses pour assurer la propreté de la forêt sont en croissance très rapide ; ce coût doit être maîtrisé compte tenu de nos contraintes budgétaires. Ainsi pour assurer la propreté de la forêt, il convient de combiner des actions pédagogiques avec des mesures dissuasives. À cet égard, les services du procureur se montrent très réceptifs et plusieurs cas sont en cours d'instruction, qui



devraient se traduire par de fortes amendes.

L'application « Smartphone » qui vient d'être mise au point a pour objet d'élargir et de moderniser l'information sur la forêt, ses conditions d'accès, les devoirs des usagers et les circuits de promenades. Cette application est en cours de rodage et nous accueillons bien volontiers les contributions des AFF à son amélioration.

**Frédéric Valletoux** (*maire de Fontainebleau*)

remercie, l'Association pour son action au service de la connaissance et la protection de la forêt.

Le président met aux voix les deux motions présentées à l'assemblée générale.

La motion sur la pratique du VTT en forêt de Fontainebleau est adoptée, après prise en compte des amendements proposés, à une très large majorité, avec deux absentions et une voix contre. La motion sur le plan d'aménagement est adoptée à l'unanimité.

## Motion n° 1

### Pratique du VTT dans la forêt de Fontainebleau

L'Association des Amis de la Forêt de Fontainebleau inquiète de la multiplication des manifestations de masse rassemblant des centaines, voire des milliers, de VÉTÉTISTES à l'occasion de manifestations sportives ;

- constatant que ces manifestations de grande ampleur, programmées surtout au printemps, ne peuvent que nuire à la biodiversité de cet espace naturel patrimonial ;
- déplorant que malgré les interdictions prévues, un nombre croissant de VÉTÉTISTES empruntent des sentiers de promenade réservés aux piétons, qu'il s'agisse des sentiers de proximité, des sentiers Bleus ou des GR, affectant ainsi la sécurité des promeneurs ;
- estimant que cette activité ne saurait être pratiquée dans le massif de Fontainebleau qu'à une petite échelle et sur les chemins de plus de 2,50 mètres de large ou dédiés à cet effet :
  - ◆ souhaite qu'une concertation de l'ONF avec les associations représentatives des pratiquants de VTT soit renforcée pour éviter de tels rassemblements ;
  - ◆ demande aux autorités compétentes de prendre les mesures qui s'imposent pour interdire de tels rassemblements dans le périmètre du massif forestier de Fontainebleau et qu'ils soient cantonnés aux bases de loisirs locales ;
  - ◆ demande à l'ONF de rappeler que les sentiers de promenade réservés aux piétons ne sont pas accessibles aux VÉTÉTISTES et de bien afficher cette interdiction à l'entrée de ces sentiers par des panneaux visibles et explicites.





## Motion n° 2

### Plan d'aménagement

L'Association des Amis de la Forêt de Fontainebleau préoccupée par les nuisances nombreuses qui affectent la forêt de Fontainebleau ;

- préoccupée également par le dépérissement qui touche une partie importante des arbres de la forêt, sous l'effet du vieillissement excessif de certains peuplements et des sécheresses successives qui les ont affaiblis ;
- soucieuse des coupes qui portent atteinte au paysage de la forêt dans les secteurs fréquentés par le public ;
- constatant que les tempêtes successives ont fortement perturbé les paysages forestiers :
  - ◆ s'inquiète du mauvais état de la forêt, de la dégradation de sa propreté et du caractère sinistré de certains cantons ;
  - ◆ se félicite d'être associée à l'élaboration du prochain plan d'aménagement qui couvrira la période 2016-2030 ;
  - ◆ considère que de nombreuses propositions qu'elle avait avancées au chapitre 4 de son Livre vert publié en 1989, restent valables, notamment en ce qui concerne son opposition aux coupes rases, et la nécessaire diversité des peuplements ;
  - ◆ souhaite que l'accueil du public reste une préoccupation majeure, avec le souci de disperser le public, afin d'éviter les concentrations qui engendrent des dégradations, d'autant que la fréquentation du massif continue d'augmenter, et de faire respecter des codes de bonne conduite par les différentes catégories d'usagers ;
  - ◆ estime que le label « forêt d'Exception » implique que l'exploitation forestière se fasse de façon exemplaire dans le respect du cahier des charges prévu avec les exploitants, et notamment que soient assurés le respect des délais d'exploitation, l'enlèvement des grumes dans un court délai, le démembrement rapide des houppiers, la remise en état du parterre des coupes et des allées forestières ;
  - ◆ insiste sur la nécessité de préserver la qualité des paysages, qu'il s'agisse de l'abords des routes, du dégagement des points de vue ou de la préservation des sites pittoresques, notamment les mares et leurs abords et des sentiers de promenade ;
  - ◆ estime que la biodiversité doit être préservée notamment à travers des modalités de gestion qui contribuent à favoriser la variété des espèces cultivées et des modes de traitement ;
  - ◆ considère que l'état sanitaire de la forêt doit être amélioré par une exploitation procédant par éclaircies fréquentes, la régénération naturelle privilégiée avec éclaircie progressive du sous-étage, un choix judicieux des essences qui devront être mélangées, y compris au niveau d'une même parcelle, en privilégiant les mieux adaptées aux différents types de sols et aux changements climatiques annoncés.
  - ◆ estime que le futur plan d'aménagement devrait faire l'objet d'un suivi concerté annuel, permettant les adaptations qui pourraient apparaître nécessaires au cours de sa mise en œuvre.



### III - INTERVENTION DE MYRIAM LEGUAY

Le président présente notre invitée d'honneur qui sera cette année Myriam Leguay. Celle-ci est une amie de l'Association. En poste à Fontainebleau dans les années 1990, elle avait entretenu avec les Amis de la forêt des relations très amicales et confiantes. Elle est actuellement responsable du pôle Recherche et développement de l'ONF, situé à

Nancy. Elle a fait spécialement le déplacement à Fontainebleau pour nous parler d'un sujet sensible et important, celui de l'impact du réchauffement climatique sur les forêts en France et les conclusions qu'il convient d'en tirer.

Son intervention, dont on trouvera le résumé dans ce numéro, est suivie d'un débat.

L'assemblée générale s'est achevée à 12 h 30 et a été suivie d'un verre de l'amitié qui a réuni les participants.

#### BILAN au 31 DÉCEMBRE 2013

ACTIF	en EUROS		PASSIF	en EUROS
<b>Actif immobilisé</b>			<b>Fonds associatifs</b>	
211 - Terrain		1 631	106 Réserve	17 053
215 - Mobilier de bureau	505			
<i>Amortissement</i>	- 334		110 Report à nouveau	78 561
218 - Matériel informatique	5 038		<b>120 Résultat</b>	<b>- 5 413</b>
<i>Amortissement</i>	- 2 927	2 111		
Partis sociales CE		20 000		
<b>Actif circulant</b>			<b>Dettes</b>	
370 - Stocks	7 542		16 Emprunt et dettes financières	
<i>Provisions sur stocks</i>	- 3 240			
468 - Produits à recevoir		4 302	401 Dettes fournisseurs	
512 - Disponibilités		61 896		
- Caisse d'épargne	52 316			
- Banque	9 107			
- Caisse	563			
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>90 201</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>90 201</b>

#### COMPTE de RÉSULTAT au 31 DÉCEMBRE 2013

CHARGES	en EUROS	PRODUITS	en EUROS
60 - Achats	2 663	70 - Vente de produits finis, prestations de services	7 175
- Variation de stocks	1 503		
61 - Services extérieurs	8 557	74 - Subventions d'exploitation	2 980
62 - Autres services extérieurs	21 157	75 - Cotisations	14 394
		75 - Autres produits de gestion courante	3 714
63 - Impôts et taxes	0	76 - Produits financiers	1 615
64 - Charges de personnel	0	77- Produits exceptionnels	0
65 - Autres charges de gestio. courante	0	78 - Reprise sur amortissements, provisions et variations des socks	
67 - Charges exceptionnelles	0		
68 - Dotations aux amortissements	921		
- Dotations aux provisions			
<b>TOTAL des CHARGES</b>	<b>34 801</b>	<b>TOTAL des PRODUITS</b>	<b>29 388</b>
<b>Excédent</b>		<b>Déficit</b>	<b>5 413</b>
	34 801		34 801

